

## COMMUNIQUÉ

### Maintien de l'équité salariale dans le secteur public Le gouvernement laisse tomber les femmes

**Montréal, le 7 septembre 2018.** – Alors que des dizaines de milliers de travailleuses du secteur public ne sont toujours pas payées à la juste valeur de leur travail et que cette saga judiciaire dure depuis huit ans, l'APTS, la CSN, la CSQ et la FTQ accusent aujourd'hui le gouvernement libéral de prétexter le contexte électoral pour laisser tomber les femmes.

Convoquées par le Conseil du trésor à la fin août, les organisations syndicales se sont encore une fois butées à un manque de volonté du gouvernement de régler les plaintes de maintien de l'équité salariale. Et cette fois, c'est la campagne électorale qui a servi d'excuse pour ne pas en arriver à une entente.

Pour l'APTS, la CSN, la CSQ et la FTQ, l'État en tant qu'employeur doit être un modèle quant au respect du principe d'équité salariale en milieu de travail.

« En nous disant que le gouvernement, dans le contexte actuel, ne s'occupait que des dossiers urgents, le message que l'on envoie aux femmes c'est que l'équité salariale du secteur public n'est pas une priorité, même si ces milliers de travailleuses attendent, depuis le 31 décembre 2010, un salaire qui représente la réelle valeur de leur emploi », dénonce le président de la FTQ, Daniel Boyer.

« C'est inconcevable que des discriminations à l'égard des femmes du secteur public persistent encore aujourd'hui. Peu importe qui prendra le pouvoir le 1<sup>er</sup> octobre, le prochain gouvernement devra corriger rapidement la situation et prioriser cet enjeu », affirme la vice-présidente de la CSN, Caroline Senneville.

« Depuis des années, nous travaillons sans relâche pour démontrer qu'il y a discrimination. Le gouvernement dispose de toute l'information nécessaire pour régler la situation, pourtant le dossier s'éternise. On ne peut pas accepter que le plus grand employeur du Québec, où travaillent en majorité des femmes, bafoue ce droit fondamental », dénonce Sonia Éthier, présidente de la CSQ.

« Il y a bientôt huit ans que le gouvernement se traîne les pieds dans ce dossier. En plus de tenir les services publics à bout de bras, les femmes se sentent insultées par l'absence de volonté de prioriser ce dossier. Il est temps que le discours politique d'équité se transforme en actes concrets pour que nous puissions fièrement continuer de dispenser les meilleurs services à la population tout en recevant un traitement juste et équitable », lance Carolle Dubé, présidente de l'APTS.

Rappelons qu'en décembre 2010, le Conseil du trésor avait effectué seul le maintien d'équité salariale sans considérer certains points d'évaluation pouvant avoir un impact sur l'évaluation des salaires. Une série de plaintes englobant toutes les catégories d'emploi à prédominance féminine et certaines plaintes plus spécifiques touchant plusieurs catégories d'emploi avaient alors été déposées.

### **Les 20 ans de la Loi sur l'équité salariale**

La Loi sur l'équité salariale, qui a aujourd'hui plus de 20 ans d'application, a été revendiquée haut et fort par les femmes et les organisations syndicales et elle a pour objectif d'enrayer la discrimination systémique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories à prédominance féminine.